

Critères de sélection des compétitions paranordiques

Critères de sélection
2021-22



AMENDEMENTS

le 17 novembre 17 2021

5.1 MISE À JOUR : Les épreuves de sélection auront lieu le 24-25 novembre (au lieu du 22-23 novembre).

Table des matières

1. INFORMATION GÉNÉRALE	3
2. OBJECTIF DE LA SÉLECTION DE L'ÉQUIPE DE LA COUPE DU MONDE ET DES CHAMPIONNATS DU MONDE.....	4
3. OBJECTIFS	5
4. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	6
5. DATES IMPORTANTES.....	7
6. CRITÈRES DE SÉLECTION	7
7. FINANCEMENT	10
8. DISPOSITIONS CONCERNANT LES BLESSURES, LES MALADIES ET LE BRIS D'ÉQUIPEMENT À L'ÉPREUVE DE SÉLECTION	10

Nordiq Canada suit attentivement l'évolution du coronavirus au pays et dans le monde et la façon dont il peut affecter les critères de sélection de l'équipe de ski paranordique. Des situations entourant la pandémie de coronavirus peuvent survenir et exiger la modification des présents critères. Toute modification sera effectuée rapidement et aussi souvent que nécessaire selon les développements qui affectent directement les critères. Dans un tel cas, les modifications seront communiquées aux personnes touchées aussitôt que possible.

De plus, il est possible que des situations qui ne permettent pas de modifier ou d'appliquer tels quels les critères surviennent en raison de contraintes de temps ou d'autres circonstances imprévues et exceptionnelles. Dans de telles situations, toutes les décisions, incluant celles concernant les recommandations, seront prises par les personnes ayant l'autorité décisionnelle de le faire, tel qu'écrit dans les présents critères, en consultation avec les personnes ou comités pertinents (le cas échéant) et conformément aux objectifs de performance et à l'approche et la philosophie de sélection ci-dessous. Nordiq Canada communiquera avec toutes les personnes concernées s'il s'avère nécessaire de prendre les décisions de cette façon.

1. INFORMATION GÉNÉRALE

- 1.** Ce document décrit les politiques et procédures utilisées par Nordiq Canada (NC) pour sélectionner les athlètes qui participeront aux coupes du monde et aux championnats du monde de ski paranordique 2021-2022.
- 2.** Ce document a été rédigé en vertu de la *Politique de sélection, nomination et annonce de l'ÉNS*.
- 3.** La directrice de la haute performance - Para (DHP-PARA) est responsable d'appliquer les critères de sélection et de prendre les décisions finales concernant les sélections avec la contribution du comité paranordique (CPN) et du comité de haute performance (CHP). Toute personne ayant un conflit d'intérêts réel, perçu ou potentiel selon le document *Les conflits d'intérêts dans la prise de décisions relatives au sport* du Centre de règlement des différends sportifs du Canada sera retirée du processus d'évaluation et de sélection.
- 4.** Les décisions concernant la sélection peuvent être portées en appel conformément à la *Politique d'appel* de Nordiq Canada.

5. La DHP-PARA de Nordiq Canada ou son (sa) représentant(e)¹ a l'autorité et se réserve le droit de modifier ce document avant les dates de sélection dans les circonstances suivantes :
 - a. En cas de circonstances imprévues hors de contrôle de Nordiq Canada qui empêchent la DHP-PARA d'appliquer les procédures de sélection de façon juste et objective;
 - b. Lorsque des renseignements additionnels (ou modifiés) considérés pertinents par Nordiq Canada concernant les critères sont fournis par des parties externes incluant, sans s'y limiter, un comité organisateur, Sport Canada, le Comité paralympique canadien, la FIS, IPC/WPNS ou tout autre organisme pertinent;
 - c. Pour corriger, clarifier ou amender toute incohérence, erreur ou omission;
 - d. En cas de problème en lien avec la COVID-19;

Les changements dans ce document seront communiqués directement à la communauté de ski selon les moyens et aux endroits où les critères originaux ont été publiés. Nordiq Canada décline toute responsabilité envers quiconque à la suite d'une quelconque modification.

6. Les athlètes et les entraîneurs sont responsables de lire et de comprendre le contenu de ce document et de tout autre document ou politique complémentaire. Pour toute clarification, veuillez contacter la DHP-PARA.
7. Nordiq Canada et la DHP-PARA se réservent le droit de choisir la taille de l'équipe selon les critères de la compétition. Nordiq Canada n'a aucune obligation de sélectionner le nombre maximal d'athlètes permis sur l'équipe.
8. Les athlètes seront sélectionnés pour une équipe lorsque les exigences d'éligibilité auront été vérifiées par Nordiq Canada.

2. OBJECTIFS DE LA SÉLECTION DE L'ÉQUIPE DE LA COUPE DU MONDE ET DES CHAMPIONNATS DU MONDE

1. Offrir des départs de courses sanctionnées par la fédération internationale de ski paranordique (WPNS) en coupe du monde (CM) et championnats du monde (ChM) aux athlètes qui ont remporté ou ont démontré le potentiel de remporter des médailles et répondent aux critères internationaux reconnus par Nordiq Canada.

¹ Dans l'éventualité où la DHP-PARA n'est pas disponible, une personne sera désignée au sein de Nordiq Canada pour prendre ces décisions.

2. Offrir des occasions de développement pour appuyer les critères internationaux de Nordiq Canada menant aux ChM et aux Jeux paralympiques d'hiver (JPH) lorsque cela est dans le meilleur intérêt des résultats de l'équipe.
3. Offrir des occasions de compétition aux athlètes de la prochaine génération permettant le développement à long terme d'athlètes progressant sur la voie vers le podium qui peuvent évoluer vers des performances de médaille lors des CM et ChM WPNS et, ultimement, les JPH de Beijing 2022.

3. OBJECTIFS

1. Contribuer à l'atteinte des objectifs de performance de l'équipe tels que définis dans le Plan d'affaires 2021-2022 de Nordiq Canada.
2. Donner aux athlètes l'occasion de satisfaire aux critères de sélection de l'équipe paranordique de Nordiq Canada pour être nommés sur l'ÉNSP 2022-23 et/ou l'équipe paranordique de développement et/ou l'équipe des espoirs paranordiques de Nordiq Canada.
3. Donner aux athlètes la possibilité d'atteindre les critères pour l'obtention du financement du Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada 2022-2023.
4. Donner aux athlètes la possibilité d'être sélectionnés pour l'équipe des JPH de Beijing 2022.
5. Donner aux athlètes qui sont admissibles à la classification du CIP et qui ont satisfait aux critères de sélection l'occasion d'être classifiés par la WPNS.
6. Identifier les athlètes de la prochaine génération qui :
 - a. Peuvent être classés et ont démontré le potentiel de réaliser DEUX (2) courses de 180 points WPNS ou moins sur la liste des points de classement WPNS de biathlon ou de ski de fond.
 - b. Démontrent un potentiel à long terme d'atteindre les critères établis menant à des médailles en coupe du monde, aux championnats du monde ou aux Jeux paralympiques d'hiver.
 - c. Peuvent progresser pour satisfaire aux critères de performance pour être admissibles à l'ÉNSP, l'équipe de développement paranordique ou l'équipe des espoirs paranordiques de Nordiq Canada.

4. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

1. Pour être admissibles à une sélection pour un voyage de compétition de la coupe du monde paranordique pour la saison de compétition 2021-2022 (décembre 2021 à mars 2022), les athlètes doivent répondre aux critères d'admissibilité suivants :
 - a. Être membres en règle de Nordiq Canada et d'une organisation provinciale²;
 - b. Être citoyen(ne) canadien(ne) et détenir un passeport canadien valide ou pouvoir représenter le Canada aux Jeux paralympiques;
 - c. Détenir une licence de course de Nordiq Canada;
 - d. Être membre d'un club inscrit auprès de Nordiq Canada;
 - e. Détenir une licence de course valide du CIP;
 - f. Satisfaire aux exigences du CIP et aux normes de base de toutes les compétitions pour lesquelles ils sont qualifiés;
 - g. Respecter toutes les lignes directrices locales, provinciales, nationales et internationales par rapport à la COVID-19 ou toute autre pandémie;
2. Les athlètes sélectionnés et présélectionnés doivent démontrer leur capacité à compétitionner selon les critères suivants :
 - a. Santé optimale et capacité de voyager selon un examen par un(e) médecin approuvé(e) par Nordiq Canada et le personnel de soutien de l'ÉSI ou le (la) médecin de famille avec confirmation du (de la) médecin d'équipe de Nordiq Canada. Nordiq Canada peut demander l'expertise d'un(e) autre professionnel(le) de la santé, au besoin, dans l'une des langues officielles du Canada.
 - b. Pour être admissible à une compétition, un(e) athlète doit être complètement remis de toute blessure ou maladie au moins 48 heures avant le départ prévu.
3. Lorsqu'un(e) athlète est sélectionné(e) pour l'équipe en vertu de ces procédures et critères de sélection, il (elle) reconnaît et convient :
 - a. Qu'il (elle) doit respecter les politiques de Nordiq Canada publiées sur le [site Web de Nordiq Canada](#);
 - b. Qu'il (elle) est sujet(te) aux tests antidopage du Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES), de la WPNS et de toutes autres entités applicables et doit respecter les règlements et politiques antidopage de Nordiq Canada, du CCES et de la WPNS;

² Veuillez consulter les [Règlements généraux de Nordiq Canada](#) pour une description complète des membres en règle.

- c. Qu'il (elle) doit respecter toutes les demandes de Nordiq Canada et ses obligations énoncées dans les règlements antidopage de Nordiq Canada concernant l'envoi de ses données de localisation au CCES et à la WPNS; et
- d. Qu'il (elle) doit respecter le Code de conduite de l'athlète de Nordiq Canada et/ou l'Entente de l'athlète.

5. DATES IMPORTANTES

- | | |
|--|---------------------|
| 1. Épreuve de sélection – Canmore, AB | 24-25 novembre 2021 |
| 2. Coupe du monde – Canmore | 4-12 décembre 2021 |
| 3. Championnats du monde – Lillehammer | 8-23 janvier 2022 |

6. CRITÈRES DE SÉLECTION

INTRODUCTION

1. Afin d'atteindre les objectifs de performance de l'équipe paranordique et vu la situation actuelle de COVID-19, Nordiq Canada prendra des décisions concernant la taille de l'équipe conformément aux protocoles de COVID-19 de Nordiq Canada, les restrictions budgétaires de haute performance (HP), les objectifs de performance PN et la disponibilité du personnel pour accompagner et soutenir l'équipe.
2. Les athlètes peuvent être sélectionnés pour une ou plusieurs épreuves de coupe du monde selon les critères de sélection énoncés dans l'article 6.4. Les priorités du plan d'entraînement annuel (PEA) de l'athlète seront prises en considération.
3. Sauf indication contraire dans les critères de sélection des épreuves spécifiques, en cas d'égalité, celle-ci sera brisée par le deuxième meilleur résultat de l'athlète lors (1) d'une épreuve de CM WPNS ou (2) d'une compétition sanctionnée par la WPNS selon le pointage WPNS le moins élevé dans chacune des catégories respectives d'une épreuve de qualification individuelle. Une profondeur de bassin suffisante est requise et considérée pour chaque épreuve en cas de bris d'égalité. Si l'égalité persiste, la DHP-PARA prendra la décision finale.

CRITÈRES DE SÉLECTION DE LA COUPE DU MONDE PAR ORDRE DE PRIORITÉ

4. Les athlètes de l'équipe nationale de ski paranordique 2021-2022 sont présélectionnés pour toutes les épreuves de coupe du monde WPNS. Ce groupe recevra le soutien de l'ÉNSP de Nordiq Canada et sera financé en fonction du budget disponible et des priorités du plan d'entraînement annuel (PEA).
5. Les équipes de développement et espoirs paranordiques 2021-2022 de Nordiq Canada sont présélectionnées pour la CM WPNS à Canmore. Ce groupe sera financé en fonction du budget disponible et des priorités du PEA.

6. Athlètes canadiens additionnels : Comme la CM WPNS à Canmore est une épreuve de qualification pour les JPH de Beijing 2022, pour être éligibles à participer à cette CM, les athlètes doivent satisfaire à toutes les normes de qualification du CIP **ET** :
- a. Obtenir l'équivalent de **240 points WPNS ou mieux** lors de l'essai de temps qui aura lieu à Canmore lors du stage de développement les 22 et 23 novembre 2021.
 - b. Les points doivent être obtenus par rapport à un(e) athlète ayant des performances internationales avérées de podium/top 5;
 - c. Avoir soumis tous les documents requis pour la licence du CIP et l'inscription à la compétition d'ici le 1^{er} novembre 2021.
 - d. Être classifiés ou admissibles à la classification au statut « Confirmé » ou « Révision » lors de la classification internationale qui aura lieu du 1^{er} au 5 décembre 2021 à Canmore; et
 - e. Il s'agit d'une compétition autofinancée.
7. D'autres athlètes Espoir/prochaine génération peuvent être considérés pour une sélection à la Coupe du monde en fonction de la performance en compétition directe avec un(e) athlète actuellement au niveau international incluant, sans s'y limiter, une démonstration de leur potentiel d'obtenir 180 points WPNS ou mieux et des points en CM WPNS. Pour les athlètes Espoir/prochaine génération seulement :
- a. Seules les épreuves sanctionnées par NordiQ Canada/le CIP sont considérées pour les normes et les classements de sélection.
 - b. Les sélections reposent sur une série de critères subjectifs et objectifs. Les critères objectifs auront préséance sur les critères subjectifs. Les critères seront fondés sur les éléments suivants, sans toutefois s'y limiter (sans ordre de priorité) :
 - i. Résultats de compétition remarquables (y compris les résultats obtenus en dehors de la période de sélection) définis par l'atteinte des objectifs établis sur la voie vers le podium;
 - ii. Atteinte de critères de performance individuels, tels qu'établis par le personnel d'entraînement de l'ÉNSP et approuvés par la DHP-PARA, qui indiquent l'atteinte de résultats de compétition conformes aux objectifs du programme de l'ÉNSP;
 - iii. Leadership, attitude positive et engagement fort des athlètes à participer à l'ensemble du programme d'entraînement de l'ÉNSP, au soutien de l'ÉSI, aux stages d'entraînement et aux compétitions;
 - iv. Maladie ou blessure durant la période de sélection;
 - v. Indicateurs physiologiques recueillis lors du suivi et des évaluations;
 - vi. Indication d'un potentiel de remporter des médailles lors de futures compétitions d'envergure comme les Jeux paralympiques, les Coupes

du monde ou les Championnats du monde qui pourrait être amélioré par une sélection à l'équipe;

- vii. Tout autre imprévu qui empêcherait un(e) athlète de sélectionner objectivement mais qui obtiendrait normalement des résultats de compétition cohérents avec les objectifs de Coupe du monde de l'ÉNSP
8. D'autres athlètes, à la discrétion de la DHP-PARA, selon leur potentiel à obtenir 180 points WPNS.

CRITÈRES DE SÉLECTION DES CHAMPIONNATS DU MONDE (MAXIMUM 11 ATHLÈTES, 5 HOMMES ET 5 FEMMES - BASÉ SUR LES ALLOCATIONS DE QUOTAS DES JPH)

9. Les athlètes de l'équipe de coupe du monde 2021-2022 sont présélectionnés pour les championnats du monde WPNS 2022. Ce groupe recevra le soutien de l'ÉNSP de Nordiq Canada.
10. Tout(e) athlète qui obtient 50 points WPNS ou moins lors de la Coupe du monde WPNS 2021-2022 à Canmore, en Alberta.
11. D'autres athlètes peuvent être considérés, à la discrétion de la DHP-PARA, selon les normes de qualification des quotas paralympiques. Les athlètes seront classés selon les résultats de courses en Coupe du monde 2021-2022 et 2020-2021. La participation de ces athlètes sera autofinancée.
12. D'autres athlètes, à la discrétion de la DHP-PARA, selon leur potentiel à obtenir 180 points WPNS et, le cas échéant, pour la préparation optimale d'un(e) athlète pour les JPH.

MAINTIEN DU STATUT DE SÉLECTION

13. Les athlètes sélectionnés selon ces procédures et les critères additionnels doivent :
- a. Signaler immédiatement toute maladie contagieuse ou blessure à la DHP-PARA de Nordiq Canada, après une consultation avec des experts, afin de s'assurer qu'ils sont en bonne santé et sans blessure avant le départ et qu'ils sont en mesure de compétitionner au niveau qui a permis leur sélection pour le voyage;
 - b. Réaliser un dépistage de santé pré-voyage avec le médecin d'équipe de Nordiq Canada;
 - c. Respecter les protocoles COVID-19 locaux, provinciaux, nationaux, internationaux et de l'ONS;
 - d. Respecter les politiques de Nordiq Canada applicables, incluant les présentes procédures;
 - e. Les athlètes sélectionnés pourraient voir leur statut de sélection révisé par la DHP-PARA si les exigences de l'article 6.13 ne sont pas comblées. La DHP-PARA avisera par écrit l'athlète concerné(e) des raisons pour lesquelles son statut de sélection est en cours de révision. Les athlètes doivent avoir un délai

raisonnable (pas plus de 7 jours) pour fournir les raisons pour lesquelles ils ne devraient pas être retirés de l'équipe ou voir leur statut de course révoqué.

7. FINANCEMENT

1. Les athlètes sélectionnés pour faire partie d'une équipe de voyage de la coupe du monde qui ne sont pas membres de l'équipe nationale paranordique ou de la prochaine génération pour la saison 2021-2022 devront s'autofinancer.
2. De plus, le personnel supplémentaire requis en plus du personnel désigné de l'équipe paranordique sera la responsabilité des athlètes qui ne sont pas membres de l'équipe nationale paranordique ou de l'équipe prochaine génération.

FRAIS DE COMPÉTITION PRÉVUS

3. Les athlètes de l'ÉNSP et de l'équipe Espoir sont financés selon le budget disponible et les priorités du PEA. Les autres athlètes devront payer toutes leurs dépenses du voyage³. Une estimation des frais de voyage se trouve ci-dessous :
 - a. Estimation des coûts moyens d'un voyage : 5500 \$ CAD + coûts éventuels COVID
 - i. Frais d'inscription (20 €/course - environ 30 \$/course)
 - ii. Hébergement/nourriture (150 \$/jour x 13 jours = 1950 \$)
 - iii. Frais de vol et bagages environ 2000 \$ (selon l'aéroport de départ)
 - iv. Soutien technique (fartage, entraîneurs, transport) 500 \$
 - v. Assurance-voyage et tous les frais associés qui ne sont pas couverts par les assurances (changement de vol, quarantaine, frais médicaux, etc.)
 - vi. Coûts des tests de COVID selon les normes CIP/FIS - potentiellement 200 \$/test aux 4 jours
 - vii. Tous les frais associés aux exigences locales, provinciales et nationales après le retour au Canada (p. ex. quarantaine).

8. DISPOSITIONS CONCERNANT LES BLESSURES, LES MALADIES ET LE BRIS D'ÉQUIPEMENT À L'ÉPREUVE DE SÉLECTION

1. Les athlètes qui sont blessés ou malades et incapables de participer à l'épreuve de sélection désignée par la DHP-PARA, ainsi que ceux dont la performance peut avoir été affectée par un bris d'équipement qui n'est pas de leur faute pendant la course et qui

³Le coût final d'un voyage sera calculé à la fin du voyage afin de refléter les coûts réels.

entraîne un DNF, peuvent demander à être sélectionnés par la DHP-PARA et un groupe d'experts (p. ex., expertise médicale ou technique) s'ils répondent aux critères suivants :

- a. Indicateur de performance – L'acceptation d'une diminution de la compétition sera évaluée en fonction des plus récents résultats objectifs de course sanctionnée de la saison de compétition en cours appuyant le fait que l'athlète se serait qualifié(e) s'il (elle) avait été en mesure de participer à la compétition.
- b. Si l'athlète ne commence pas la compétition, il est possible de soumettre une demande d'exemption écrite pour expliquer le raisonnement derrière le refus de participer. Le raisonnement doit être soumis à la DHP-PARA le jour de l'épreuve.
- c. Documents médicaux confirmant le diagnostic d'un médecin autorisé doivent être soumis à la DHP-PARA dans les 2 jours suivant le début de la course de sélection (p. ex., si l'épreuve est le 1^{er} janvier, les documents doivent être soumis avant 23 h 59 HNR le 3 janvier).
- f. Nordiq Canada se réserve le droit de faire évaluer toutes les soumissions par le médecin de l'ÉNSP ou par un praticien autorisé par l'ÉNSP. Nordiq Canada peut demander l'expertise d'un(e) autre professionnel(le) de la santé, au besoin, dans l'une des langues officielles du Canada.
- d. L'acceptation d'une disposition relative aux blessures sera évaluée par le médecin de l'ÉNSP, l'entraîneur-chef et la DHP-PARA.
- e. La décision finale sera prise par la DHP-PARA en consultation avec le CPN et le CHP.